

- CAP Agent de Propreté et d'Hygiène

- CAP Production et Service en Restaurations

Publics accueillis:

Déficients intellectuels bénéficiant d'une RQTH et concernés par des troubles du neuro-développement et/ou de grandes difficultés sociales

Services:

- Pas d'hébergement (possibilité de tester l'autonomie dans un des services des Papillons Blancs de Lille)
- Groupes de parole et de soutien animés par une psychologue
- Restauration sur place
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap (nous contacter pour nous faire part de tes besoins spécifiques)

Comment venir:

AFA Villeneuve d'Ascq 7 rue du Ventoux Place de Venise 59650 Villeneuve d'Ascq

Bus/Métro : arrêt « Hôtel de Ville » Bus : lignes CO1, CO3, 13, 18, 32

Contact:

Villeneuve d'Ascq-Marie SNAET 0320841672 cfas-ascq@papillonsblancs-lille.org

www.cfas-npdc.fr

Les formations se déroulent en présentiel dans des groupes de petite taille (8 apprentis maximum). Tout au long de ton parcours de formation, tu bénéficieras d'un accompagnement pédagogique, professionnel et social.

L'annexe de formation en apprentissage de Villeneuve d'Ascq encourage ceux qui portent une ambition professionnelle à se donner les moyens de l'atteindre.

Ces apprentis sont ceux à qui leur handicap, leur histoire, leur éducation et/ou leur formation n'ont pas donné les moyens de poursuivre un parcours de formation avec succès.

Ressources pédagogiques :

Plateforme numérique, plateforme Slack

Plateaux techniques : Entretien des locaux, Restauration

Restaurant d'application

Matériels mis à disposition :

Salle informatique : ordinateurs portables, tablettes numériques

Matériel et outillage professionnel des plateaux techniques

Modalités d'admission:

1ère étape : Etude de faisabilité de ton projet de formation avec le référent de l'AFA (entretien)

2ème étape : Journée d'immersion en enseignement technique

3ème étape : Rencontre du futur employeur pour la rédaction et la signature du contrat d'apprentissage

4ème étape : Journée d'accueil apprentis, parents et employeurs avant le démarrage de l'année scolaire